

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 11 juin 2025 – 18 h 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, M. ADDE Albert, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra, Mme CARTIER Alice, Mme MALGRAIN Constance, Mme FIERS Alexandra, M. POULAIN Alain, M. VOISIN Philippe, Mme VANNIER Céline.

M. LEMAIRE Michel donne procuration à M. POULAIN Alain.

M. DIJON Michel donne procuration à M. ADDE Albert.

Absent : M. DUVEY Marc

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2025 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2025 ; il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BECQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION concernant le choix des entreprises dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école

En présence de M. Gabriel et M. Hermenault, monsieur le maire rappelle la publication de l'appel d'offres pour les travaux de la rénovation énergétique de l'école sur la plateforme dématérialisée du département. La limite de dépôt des dossiers était le 14 mai dernier.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 mai dernier pour le rapport d'analyse de Monsieur Gabriel Vincent, maître d'œuvre.

Lors de la réunion en date du 19 mai, le conseil a approuvé le choix de la commission pour la négociation de tous les lots fructueux et infructueux. Il a autorisé le maître d'œuvre, monsieur Gabriel Vincent, à contacter les entreprises pour chacun des lots. **Le montant des travaux estimés était de 159 000 € HT.**

Monsieur le maire donne la parole à M. Gabriel, qui expose son analyse, après le contact qu'il a eu avec les entreprises. Un tableau récapitulatif des offres les plus avantageuses est fourni au conseil. Il précise que deux lots ne sont pas attribués à savoir celui concernant la VMC (ventilation mécanique contrôlée) et les menuiseries ; ils seront pris en considération en 2025. La déclaration préalable a été transmise à la DDTM (Direction des territoires et de la mer) pour instruction et à l'architecte des bâtiments de France pour avis.

Monsieur Hermenault, assistant maître d'ouvrage, indique que les travaux pourront commencer dès juillet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gabriel, le conseil municipal décide d'attribuer les lots suivants aux entreprises ci-dessous :

Lot 1 – Maçonnerie :

La Risloise de Construction / KLUK pour un montant de **11 639.47 € HT**

Lot 2 – ITE Bardage bois : Déclaré infructueux - lot abandonné

Lot 3 – isolation (ITE POLYSTYRENE ENDUIT)

KLUK pour un montant de **70 346.49 € HT**

Lot 4 – Electricité

DB MORIN pour un montant de **17 786.00 € HT**

Lot 5 : Cloisons doublage isolation : Négociation en cours

Conseil municipal du mercredi 11 juin 2025

Lot 6 : Plomberie – sanitaire
LESECQ pour un montant de **17 475.00 € HT**

Lot 7 : VMC : Négociation en cours

Le montant total des lots attribués s'élève à la somme de **117 246.96 € HT**.

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION relative à l'attribution des bons de fournitures scolaires aux collégiens domiciliés à Harcourt et des entrées à la piscine du Neubourg aux enfants de 3 à 17 ans

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, la commune offre des bons de fournitures scolaires aux enfants domiciliés à Harcourt et fréquentant un collège ainsi que deux entrées piscine aux enfants âgés de 3 à 17 ans, l'entrée étant gratuite pour les moins de 3 ans. Pour rappel, l'entrée est d'un montant de quatre euros ordinairement.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce dispositif en 2025 dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve ces initiatives
- Décide à l'unanimité de donner pour la **rentrée scolaire de 2025 des fournitures scolaires d'une valeur de trente euros pour chaque enfant domicilié à HARCOURT et fréquentant un collège, sur justificatif.**
- Décide d'offrir deux entrées piscine par enfant mineur de 3 à 17 ans, domicilié à Harcourt dans la limite d'un budget de cinq cents euros, soit un financement de 125 places maximum et uniquement du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025.
- Autorise monsieur le maire à signer la convention entre la commune de Harcourt et le SERGEP pour le financement de ces entrées à la piscine du haut phare au Neubourg.
- Dit que cette dépense est prévue au budget primitif 2025, au compte 65134.

Mme Lebec est chargée de cette opération ; les sacs de fournitures scolaires seront à prendre en mairie. De plus, elle organisera une permanence un samedi matin.

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

INFORMATIONS

Enquête publique concernant le projet du PLU (Plan local d'urbanisme) :

Monsieur le maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 28 avril au 27 mai 2025. Le commissaire enquêteur a transmis son rapport et a demandé que la commune se prononce sur les avis des personnes publiques associées (PPA), c'est-à-dire la préfecture, la DDTM, les chambres consulaires, l'architecte des bâtiments de France, etc, et aux courriers des administrés qui se sont présentés lors des permanences du commissaire. Un point a été réalisé avec le bureau d'études (Géostudio). Le maire précise que, dans les 10 ans à venir, les constructions sur la commune seront limitées à environ 30 afin d'éviter la consommation de terres agricoles. Certaines haies seront répertoriées avec le PLU de même que les murs en bauge à conserver ou remplacer.

Conseil municipal du mercredi 11 juin 2025

Réparation des plateaux surélevés, rue de la libération

Une réunion voirie a eu lieu sur place avec quelques élus et l'entreprise ViaFrance. De nouvelles modifications sont apportées à l'occasion du deuxième devis fourni, d'un montant de 13 295.35 € TTC ; la commune est en attente des corrections.

Inscription des enfants domiciliés hors de la commune mais inscrits à l'école de Harcourt

Mme Hucher Béatrice indique qu'elle a une demande d'une mère de famille domiciliée à Calleville ; celle-ci déménage à Rouge-Perriers mais souhaite inscrire son enfant à l'école de Harcourt puisqu'elle aurait une nourrice résidant dans la commune.

Mme Hucher rappelle la convention datant de 2012 entre le SIVOS du plateau du Neubourg et cette même commune de Rouge-Perriers.

Par le passé, la commune de Harcourt acceptait l'inscription d'enfants de Rouge-Perriers à l'école de Harcourt dès lors que les parents avaient une nourrice agréée sur le territoire de la commune.

11 enfants hors commune sont déjà inscrits à l'école de notre village sans contrepartie financière.

Le conseil municipal souhaite limiter cette possibilité. En principe, ne seront acceptés que des enfants dont la nourrice est habitante du village et disposent d'un contrat en cours et en bonne et due forme qui devra être présenté et ceux dont les parents travailleront sur le territoire communal sans y loger.

Mme Hucher gère l'affaire citée ci-dessus.

Epicerie

Monsieur le maire n'a pas réussi à joindre les propriétaires de ce commerce.

Il donne la parole à deux personnes présentes dans la salle et intéressées par ce magasin.

Ce jeune couple, habitant Harcourt, souhaiterait le reprendre en gérance ; cependant, ils n'arrivent pas à entrer en relation avec les propriétaires.

Madame Fiers Alexandra prend les coordonnées de ces personnes et se charge de les aider dans leurs démarches.

Voirie

Une réunion voirie se déroulera le vendredi 20 juin 2025 à 19 h 00 à la mairie entre les habitants de « l'impasse le Village » se situant dans le bourg et quelques élus.

LEG :

Monsieur le maire informe qu'il a reçu un courrier d'un notaire de la région parisienne lui annonçant un legs représentant un montant de 50 000 €, de la part d'un ancien administré, en faveur de la commune. Cette somme serait réductible dans une large mesure, compte-tenu du fait que les dispositions testamentaires prises excèdent la quotité disponible. Après une première analyse, la somme pourrait être amputée des deux tiers. En contrepartie, la commune devra gérer la ou les tombes de la famille pour une durée indéterminée, pour le moment.

Des renseignements complémentaires sont nécessaires afin que la municipalité délibère définitivement. Monsieur le maire doit prendre contact avec la famille.

Antenne Relais Free au hameau de Tournay :

Afin de régler le litige ayant trait à un bornage, monsieur le maire a convoqué les intéressés, le géomètre ainsi que M. Lidy membre du SIEGE pour trouver une solution, le lundi 07 juillet 2025 à 14 h 00.

Il a également reçu une demande de la société Bouygues pour l'implantation d'une nouvelle antenne à proximité de cette première antenne à Tournay.

Cabinet médical :

Une rencontre sera programmée en septembre 2025 avec les médecins pour connaître leurs souhaits.

TOUR DE TABLE

* **Mme HUCHER Béatrice** évoque 2 points :

Elle souhaite que la commune prenne un arrêté afin que les propriétaires procèdent à l'entretien des trottoirs devant leur habitation et à l'égoutage des haies à ciel ouvert qui débordent sur la voirie.

Elle regrette le dépôt de poteaux béton le long de l'ancienne blanchisserie, face au cimetière.

Conseil municipal du mercredi 11 juin 2025

Elle a demandé un devis à l'entreprise Orange et à la société EET pour l'installation de la fibre à la mairie.

Un descriptif des chemins de randonnée est en cours de réalisation.

L'inauguration d'un chemin de randonnée se ferait peut-être avec une balade de 13 kms, le dimanche 31 août 2025, jour de la foire à tout organisée par le club de l'amitié harcourtoise.

* **Madame FIERS Alexandra** est étonnée que les portes des vestiaires du club de football ne soient pas encore remplacées. Elle désirerait savoir quand les travaux débiteront.

Elle renouvelle sa demande à propos du logement SILOGE au clos fleuri, dans le bourg, dont le locataire quitte les lieux prochainement. Elle souhaiterait que la commune privilégie l'attribution de logements à des pompiers volontaires ; ainsi, ils demeureraient dans le village et seraient incités à rester à la caserne de Harcourt.

Mme Hucher s'occupe de ce dossier.

* **Mme LEBEC Sandra** a reçu un courrier du SERPN pour un changement de compteur d'eau ; elle demande si la commune est au courant. Pour information, le maire M. Aubry, et Michel Lemaire, délégué de la commune à ce même syndicat, sont prévenus.

Les compteurs vont être progressivement changés sur le territoire dépendant du SERPN (99 villages et villes) dont la commune de Harcourt. Chacun des compteurs est configuré de manière à permettre à ce syndicat d'eau de prévenir chaque client en cas de fuite.

Il y a quelques mois, elle avait évoqué une vente éphémère sur la commune. Une rencontre, avec la responsable de la croix rouge du Neubourg, sera planifiée, prochainement, pour cette organisation.

Elle informe qu'un concert sera organisé au bar du village, à l'occasion de la fête de la musique, le 21 juin 2025.

* **Mme BECQUET Laurence** indique que le baptême de l'Air aura lieu le mercredi 18 juin 2025. L'enseignante n'accompagnant pas ses élèves, il a été compliqué de trouver des accompagnateurs. Certains élus se posent la question de la continuité de ce type de sortie.

* **Mme MALGRAIN Constance** informe :

- L'association des maires ruraux de l'Eure est à la recherche de logements d'urgence dans le cadre des violences familiales. Il est également souhaitable qu'au sein de l'équipe municipale, un élu puisse répondre en cas de besoin. Elle pense que le téléphone des élus peut être utile dans ces conditions. Me Hucher estime que d'autres communes sont plus adaptées pour accueillir ces personnes en détresse, notamment les villes.

- La journée d'information sur l'amélioration de l'habitat avec l'organisme SOLIHA est fixée au mercredi 29 octobre 2025 de 10 h à 12 h 00.

- Elle informe que l'Intercom Bernay « Terres de Normandie » a installé sur la voie verte, au niveau de l'ancienne gare Harcourt- la Neuville-du-Bosc, un point de réparation pour les vélos.

- Une exposition et une vente d'aquarelles est prévue du 11 au 13 juillet 2025, de 10 h à 17 h 30 à la salle de la mairie du village.

* **M. ADDE Albert** signale un arbre qui penche au lotissement le clos mallet, à la hauteur de la maison de M. Pleuchot ; cette personne sollicite une intervention.

* **M. VOISIN Philippe** a demandé un devis pour la pose de poteaux en bois sur le parking, près du cimetière de Chrétienville, afin de protéger la clôture récemment installée.

Il souhaite qu'un courrier soit adressé aux propriétaires pour l'élagage de leurs haies le long des routes et des chemins.

Il demande le nettoyage sur un rayon de 2 mètres autour de tous les poteaux d'incendie, suite au broyage des bas-côtés par le service voirie de l'Intercom.

* **M. POULAIN Alain** désire une amélioration de l'accès au parking localisé derrière le garage et la pharmacie sachant que cette voie est du domaine privé.

Il se rendra à la réunion avec la famille Lucas, le représentant du SIEGE et le géomètre, le lundi 07 juillet 2025 à 14 h 00, pour résoudre le problème de bornage au niveau de l'antenne relais au hameau de Tournay.

Il demande si l'arrêté d'alignement pour le bornage de la mare à Beauficel a été signé et renvoyé au géomètre.

Il espère qu'une bande autocollante fluorescente soit installée sur les poteaux d'incendie pour mieux les distinguer la nuit.

Conseil municipal du mercredi 11 juin 2025

* **Mme VANNIER Céline** remercie le maire et les élus de la commune présents pour la cérémonie organisée à l'EHPAD à l'occasion des 100 ans de sa grand-mère.

Elle a procédé à la remise en état du chemin du moulin à Beauficel avec les tonnes de cailloux achetés par la commune.

Mme Vannier Céline indique que les automobilistes se garent devant la pharmacie, ce virage étant dangereux par manque de visibilité, elle sollicite un marquage le long de celle-ci sur le trottoir sous la forme d'une bande jaune.

Séance close à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 04 Août 2025.

Le secrétaire,

Mme BECQUET Laurence



Le Maire,

AUBRY Bernard

